

**GRAND CONSEIL BERNOIS**

# Vers une «biennisation» de la justice?

La session d'hiver du **Grand Conseil** bernois s'ouvre lundi. Elle s'annonce électrique et cruciale pour l'avenir du **Jura bernois** sans Moutier. La députation francophone craint que l'administration judiciaire s'installe pour toujours à Bienne, au détriment du futur pôle de Reconvilier. Pour éviter ce scénario catastrophe, elle propose un compromis.

Le tribunal et les instances judiciaires sises à Moutier seront déplacés provisoirement à Bienne dès 2026, le temps que le pôle justice et police de Reconvilier sorte de terre. Voilà ce qui était promis initialement. Mais depuis quelques mois, la partition a changé. Le Gouvernement **bernois** recommande un report d'une bonne décennie, ce qui concrétiserait le projet de Reconvilier (estimé à 50 millions), au mieux, en 2040. Ceci au motif d'une nécessaire priorisation des investissements afin de réaliser de drastiques économies. La commission des finances du **Grand Conseil** va encore plus loin en préconisant un abandon pur et simple.

Dans le cadre du budget 2025, les **députés** se prononcèrent donc sur ces investissements. Il n'y a quasiment aucune chance que ceux-ci soient maintenus à l'initiale. Consciente de cela, la députation francophone, réunie mar-

Les **députés** du **Jura bernois** sont prêts à monter au créneau.

ARCHIVES STEPHANE GERBER

di soir en séance, va se battre. Elle est cependant d'accord de faire un pas en proposant plusieurs compromis.

**Compromis et plan B**

Pour rappel, elle s'était déjà résignée, la mort dans l'âme, à accepter le déplacement des instances judiciaires à Bienne si, et seulement si, il était garanti que cela soit provisoire et de courte durée. Pour éviter un report de 10 ans – qui, selon plusieurs **députés**, est une façon plus douce de faire comprendre que le projet de Reconvilier sera abandonné –, la députation francophone déposera une déclaration de planification qui sera soumise au vote du cénacle.

Le président de la députation, Karim Saïd (PS, Bienne), détaille les propositions: «Dans un premier temps, nous de-

manderons que le report passe de 10 à 5 ans, tout en revoyant le projet de pôle justice à la baisse, en diminuant son nombre d'étages par exemple.» Si le législatif refuse et donc «entère» le pôle de Reconvilier – ce qui semble fort possible selon les premières impressions de la **députée** UDC de La Neuveville Anne-Caroline Graber –, la

députation sortira de son chapeau le plan B: «Soit que la justice et la police soient localisées dans les espaces restants de Tavannes Machines et de Lovresse», informe le socialiste biennois. «Ce ne sera pas une sinécure mais cette deuxième option a davantage de chances de passer la rampe», avoue Anne-Caroline Graber.

Et en cas de double refus? «Ce serait le scénario catastrophe. Nous demanderons au **Gouvernement** de qualifier correctement cette décision, soit de parler d'abandon et d'arrêter d'essayer de noyer le poisson en disant que le centre justice n'est que reporté de 10 ans. Il est déplorable de tenter de tricher avec la population du **Jura bernois**. Ensuite, nous déploierons toute notre énergie pour faire infléchir cette décision», tempête l'agrarienne qui craint que le projet Avenir **Berne** romande perde une partie considérable de sa substance s'il est amputé du centre justice et police.

**Très mauvais signaux**

Annoncée avec entrain dès le départ de Moutier acté en 2021, la réorganisation administrative du **Jura bernois** risque d'en partie faire «pschitt» en cette fin d'année au Rathaus. «Tous les signaux actuels laissent supposer une «biennisation» du **Jura bernois**. C'est immensément regrettable. Mais on se battra pour l'empêcher», termine Anne-Caroline Graber.

JONAS GIRARDIN

**Formation: Bienne sortira encore gagnante?**

Même si ce ne sera pas au programme de la session, Anne-Caroline Graber s'inquiète déjà du sort des écoles professionnelles. Deux d'entre elles situées actuellement à Moutier déménageront à Bienne en 2026: celle de maturité spécialisée et le Ceff artisanat. Quant aux écoles permettant d'obtenir une maturité professionnelle commerciale, il y a en a trois francophones dans la région (Tramelan, La Neuveville

et Bienne). «Au regard du nombre d'habitants, c'est trop. L'une va donc certainement passer à la trappe. Puisque Bienne récupère déjà deux écoles, il sera hors de question que l'on enlève une maturité commerciale du **Jura bernois**. C'est une ligne rouge. Ce sera à Bienne de se «sacrifier» cette fois», assène l'agrarienne, regrettant que certains considèrent le **Jura bernois** comme un simple arrière-pays biennois. JGI